



## **CONSEIL MUNICIPAL du 10 juin 2024 PROCES VERBAL**

Le conseil municipal, convoqué le 03 juin 2024, s'est réuni le 10 juin 2024 à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick GOUX, Maire.

Conseillers municipaux en exercice : 10

**Présents :** Hélène DESPRES ; Stéphanie DJABOU ; Valentin FLEYTOUX ; Michel FLORENTIN ; Patrick GOUX ; M-Alyette JACQUES ; Yvan PATRIKEEFF ; Laurence REMY ; Sandrine SCHWOERER ; Yves SERGENT ;

**Absents excusés :** /

Le quorum est atteint.

Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, M-Alyette JACQUES a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 12/04/2024**

Le procès-verbal du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

### **2024-17 SIED 70 – Extension du réseau électrique concédé (opération F 9777)**

M. le Maire rappelle que le projet d'implantation d'un relais de téléphonie mobile sur la parcelle cadastrée ZH n°27 (lieu-dit « Aux Fosses ») a été approuvé par le Conseil municipal lors de sa séance du 8 décembre 2023.

Il expose qu'il y a lieu de prévoir une extension du réseau concédé d'électricité pour ce pylône, qui relève du régime des équipements exceptionnels au sens de l'article L 332-8 du Code de l'urbanisme.

Ces travaux sont de la compétence du Syndicat Intercommunal d'Électricité du Département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

L'avant-projet définitif de ces travaux établi par les services du SIED 70 prévoit une extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 100 mètres.

M. le Maire précise que cette opération pourrait bénéficier d'une aide financière du SIED 70 égale à 40% du montant total de ces travaux.

**VOTES : 10**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

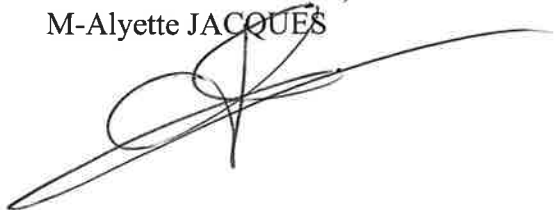
Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- demande au SIED 70 de procéder d'une part à l'étude détaillée de cette opération selon l'avant-projet définitif présenté.
- demande que la participation financière demandée par le SIED 70 soit prise en charge par l'opérateur ORANGE en application des dispositions de l'article L 332-8 du Code de l'urbanisme.

La séance est levée à 21h00.

Procès-verbal visé le 14/06/2024

La secrétaire de séance,  
M-Alyette JACQUES



Le Maire,  
Patrick GOUX

